COMMUNE DE CHARPEY

Département de la Drôme Arrondissement de Valence

SEANCE du 3 mars 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Nombre de Conseillers présents : 10 Nombre de pouvoirs écrits : 3

Nombre de suffrages exprimés : 13

<u>PRESENTS</u>: Mmes VEISSEIX, AGRAIN, MARTIN, VERILLAUD, Messieurs COMTE, LIGNIER, DOMINGUEZ, PIN, TORTEL, PHILIBERT.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR:

Mme ROQUEFORT à M.PIN M.HEIMBOUGER à Mme VEISSEIX M.SERRET à M.PHILIBERT

ABSENTS: Mme DUPLAIN et M.LANDOIS

SECRETAIRE: Mme Lydie VEISSEIX

2020-03-01 - Prêt d'un terrain communal ZI 118

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle ZI 118, d'une contenance de 9165 m², sans arrosage, située en zone agricole.

Compte tenu de l'échéance du mandat en cours et afin de laisser à la prochaine équipe municipale le choix de définir la destination de ce terrain, il est décidé d'autoriser de façon provisoire et précaire la mise en culture par un agriculteur de la commune au moyen d'un prêt, jusqu'à la date prévue pour semer la prairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR, et 2 abstentions Mme AGRAIN et M.TORTEL.

DÉCIDE de réaliser un prêt de la parcelle ZI 118 pour une durée courant du 1^{er} février 2020 au 30 septembre 2020 afin d'y faire réaliser une culture.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier et signer tous les documents et actes nécessaires.

2020-03-02 - Déclassement des parcelles L 254 et L 257

Monsieur le Maire rappelle la nécessité du recalibrage du chemin communal des Rattiers.

Dans le cadre de ces opérations, il rappelle que les parcelles L 254 et L 257 constituent une partie de l'ancien chemin des Rattiers et se trouvent actuellement désaffectées puisque cet ancien chemin n'existe plus matériellement depuis de nombreuses années sur ces parcelles qui sont désormais impraticables à la circulation et que l'actuel chemin des Rattiers ne passe de fait plus par ces parcelles.

Il est donc proposé dans le cadre de ces opérations de déclasser d'ores et déjà les parcelles L 254 et L 257 qui font désormais l'objet d'une dénomination cadastrale distincte, afin de les sortir du Domaine Public.

En conséquence, le Conseil Municipal, après avoir délibéré adopte à l'unanimité, et

-DECIDE après avoir constaté la désaffectation des parcelles L 254 et L 257 appartenant à la commune, de **déclasser** ces parcelles afin de les sortir du Domaine Public.

2020-03-03 – Echange des parcelles L 254 et L 257 contre les parcelles L 262 et L 259

Monsieur le Maire expose que les parcelles L 254 et L 257 venant d'être déclassées, il convient à présent de les échanger sans soulte contre les parcelles L 262 et L 259 appartenant à Monsieur et Madame BLACHON et sur lesquelles se trouve l'actuel chemin des Rattiers.

En conséquence, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité, et

- **-DECIDE** d'**échanger** les parcelles L 254 et L 257, appartenant à la commune contre les parcelles L 262 et L 259 appartenant à Monsieur et Madame BLACHON, et ce sans soulte à verser de part ni d'autre, le tout aux clauses et conditions jugées convenables par Monsieur le Maire.
- **-DIT** que les frais notariés de cet échange seront supportés par la commune et Monsieur et Madame BLACHON à hauteur de moitié chacun.
- -DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier et signer tous les documents et actes nécessaires

2020-03-04 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 : Budget Principal et budget annexe lotissement le Verger

Le Conseil municipal sous la présidence de Lydie VEISSEIX.

Délibérant sur les comptes Administratifs de l'exercice 2019 dressés par M. COMTE Jean-François, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite des Comptes Administratifs 2019 lesquels peuvent se résumer ainsi, en conformité avec les comptes de gestion.

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

Libellés	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		76 642.27
Opération de l'exercice	631 194.40	749 370.83
TOTAUX	631 194.40	826 013.10
Résultat de clôture		194 818.70

INVESTISSEMENT

Libellés	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	43 597.78	
Opération de l'exercice	399 862.29	203 984.89
TOTAUX	443 460.07	203 984.89
Résultat de clôture	239 475.18	
Reste à réaliser	0	0
RESULTATS DEFINITIFS	44 656.48	

BUDGET LOTISSEMENT LE VERGER

FONCTIONNEMENT

Libellés	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		622 726.79
Opération de l'exercice	72 383.33	94 347.29
TOTAUX	72 383.33	717 074.08
Résultat de clôture		644 690.75

INVESTISSEMENT

Libellés	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	
Résultat reporté			
Opération de l'exercice	6 197.84	66 185.49	
TOTAUX	6 197.84	66 185.49	
Résultat de clôture		59 987.65	
RESULTATS DEFINITIFS		704 678.40	

Par 12 voix POUR, le Maire ne prenant pas part au vote,

CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2020-03-05 - Taux d'imposition 2020

Vu l'avis de la commission des Finances du 18 février 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité et,

DECIDE de fixer les taux d'imposition 2020 comme suit,

Taxe d'Habitation 10.55 % Foncier Bâti 10.90 % Foncier Non Bâti 42.10 %.

Soit sans changement par rapport aux taux de 2019.

2020-03-06 - Affectation des résultats

Après avoir examiné le Compte Administratif 2019, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Considérant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 194 818.70 €
Un déficit d'investissement de : 239 475.18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité et,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de 194 818.70 € comme suit :

• 194 818.70 € en réserves R 1068 en Investissement

2020-03-07 -Budget primitif 2020

Par 11 voix POUR, et 2 abstentions Messieurs SERRET et PHILIBERT Le Conseil Municipal approuve le budget primitif Principal 2020 qui se présente comme suit :

Fonctionnement : 1 446 160.33 € Investissement : 2 181 432.18 €

2020-03-08 – Acceptation participation financière

M. le Maire expose qu'il y a lieu d'accepter la participation financière des candidats pour la fourniture d'un jeu d'étiquettes de la liste électorale. Il propose la somme forfaitaire de 50 € pour un jeu d'étiquettes.

Après en avoir délibéré, M.PHILIBERT et MME VEISSEIX ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, et

ACCEPTE la participation financière de 50 € par jeu d'étiquettes fourni pour les élections municipales, concernant les listes de Madame Lydie VEISSEIX et de Monsieur Jean-François PHILIBERT.

2020-03-09 – Extension et restructuration du groupe scolaire Marché de maitrise d'œuvre en bâtiment

Monsieur le Maire rappelle que le groupe scolaire (bâtiment Jules Ferry, extensions récentes et préfabriqués) compte actuellement 3 classes maternelles et 3 classes élémentaires. L'objectif à moyen terme est de répondre au programme fonctionnel d'un groupe scolaire composé de 4 classes maternelles et 4 classes élémentaires avec restaurant scolaire dans la même enceinte.

Avec l'appui du CAUE, la commune a élaboré un cahier des charges et effectué une consultation selon une procédure adaptée en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre en bâtiment. L'objet du marché de maîtrise d'œuvre en bâtiment est le suivant :

- mission DIAG :
- diagnostic de l'existant,
- élaboration d'un scénario à moyen terme, global et fonctionnel par pôles (maternelle/élémentaire), répondant au programme d'un groupe scolaire de 4 classes maternelles et 4 classes élémentaires avec restaurant scolaire (esquisse chiffrée),
- identification d'un phasage de travaux,
- aide à la décision pour la validation du programme de la 1re phase de travaux correspondant aux priorités énoncées par la maîtrise d'ouvrage et à l'enveloppe prévisionnelle d'environ 1 000 000 € HT ;
- mission de base de maîtrise d'œuvre en bâtiment, avec VISA ou EXE;
- missions complémentaires :
- étude comparative sur le choix d'énergie ;
- simulation thermique dynamique ;
- calcul du Facteur Lumière Jour ;
- notice acoustique ;
- ordonnancement, pilotage et coordination des travaux (OPC);
- production de notices (notice d'utilisation à destination des usagers, notice d'entretien et de maintenance à destination des gestionnaires) et animations de réunions de sensibilisation et d'information.

Monsieur le Maire indique que, lors de la procédure restreinte de consultation, 39 dossiers de candidature ont été analysés et 4 candidats ont été admis à présenter une offre. Après un entretien avec chacun des candidats et une négociation, le groupement ARCHI ECO (mandataire), Racines i.a.p, Conseil Technique Grenoblois, Cabinet Coste et Orfea Sarl a été classé premier sur les quatre candidats admis à présenter une offre.

L'offre financière du groupement est la suivante :

Mission DIAG	9 400 € HT
Mission de base avec VISA pour un montant de travaux estimés à 1 000 000 € HT	90 000 € HT
Mission complémentaire 1 : étude comparative sur le choix d'énergie	1 000 € HT
Mission complémentaire 2 : simulation thermique dynamique (STD)	1 800 € HT

Mission complémentaire 3 : calcul du Facteur Lumière Jour	600 € HT
Mission complémentaire 4 : notice acoustique	1 800 € HT
Mission complémentaire 5 : OPC	11 000 € HT
Mission complémentaire 6 : production de notices et animations de réunions de sensibilisation et d'information	1 400 € HT
Prix total	117 000 € HT
Option : élément de mission EXE	10 200 € HT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché au groupement ARCHI ECO (mandataire), Racines i.a.p, Conseil Technique Grenoblois, Cabinet Coste et Orfea Sarl, et demande à son conseil de l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre en bâtiment sur les bases de l'offre financière du groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 8 voix POUR et 5 abstentions Mme Roquefort, Messieurs PIN, PHILIBERT, SERRET, TORTEL :

- DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre en bâtiment portant sur l'extension et la restructuration du groupe scolaire du village de Charpey au groupement ARCHI ECO (mandataire), Racines i.a.p, Conseil Technique Grenoblois, Cabinet Coste et Orfea Sarl :
- AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre en bâtiment ;
- DONNE pouvoir au Maire pour signer toutes pièces afférentes à cette délibération ;
- DIT que la présente délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur.

QUESTIONS DIVERSES:

- Organisation des bureaux de vote

Agenda:

- Journée des droits des femmes : dimanche 8 mars après-midi Ateliers créatifs et relaxation à la bibliothèque communale
- Construction des nichoirs avec la LPO au Parc d'Orfeuille : en matinée samedi 14 mars

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour ces 6 années de mandat qui lui ont beaucoup apporté, il a aussi apprécié la qualité et le professionnalisme des échanges ainsi que le travail effectué avec tous.

La séance est levée à 22h30.